

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATELLERAULT

DU 25 mars 2010

n° 34

page 1/1

Rapporteur : **Monsieur Anthony PROUST**

OBJET : Soutien à l'organisation du semi-marathon, d'Euromodels, du triathlon et des Déliriades – conventions de partenariats

Mesdames, Messieurs,

La commune a été sollicitée pour accompagner et soutenir l'organisation d'événements marquants, en termes d'animation de la ville et importants en termes de logistique. Il s'agit du semi-marathon Jean-Paul Cardineau le 5 avril 2010, d'Euromodels les 1er et 2 mai 2010, du triathlon le 8 mai 2010 et des Déliriades les 26 et 27 juin prochain.

VU l'article 6 de la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration, notamment son article 10 sur les conventions de partenariat avec les associations,

CONSIDERANT l'intérêt local de ces événements,

CONSIDERANT qu'il convient de soutenir ces associations pour l'organisation des manifestations précitées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de conclure avec les associations participant aux événements précités, une convention de partenariat prévoyant la mise à disposition par la collectivité de moyens techniques et humains,

– d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir, qui préciseront les modalités des partenariats, entre ces associations et la commune.

–

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtellerault
Transmis à la sous-préfecture, le 30 mars 2010
Publié en mairie le 29 mars 2010

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services
Philippe Turbault